



## MAIRIE DE PENCHARD

### CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

#### DÉLIBÉRATION N° 01 - 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 8 avril à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Penchard se sont réunis dans la salle du conseil, sur une convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités en date du 26 mars 2025.

**Membres présents : 12**

Monsieur Marc ROUQUETTE, Madame Géraldine DUPARAY, Monsieur Jérémy BARDEAU, Madame Christine SIEVERT-PERE, Monsieur Guy THOMASSIN, Monsieur Patrick CARDONNET, Madame Valérie BOUR, Madame Delphine RODRIGUEZ, Madame Kelvine ROUSSEAU, Madame Camille BENARD, Monsieur Stéphane BOURGEOIS, Madame Hélène NOURRY.

**Pouvoirs : 1**

Pouvoir donné par Monsieur Patrick CONQ à Monsieur Patrick CARDONNET

**Absents : 2**

Monsieur Thomas MORSELLI, Monsieur Laurent VERNADE.

**Secrétaire de séance : Madame Christine SIEVERT-PERE**

**Objet : Approbation du compte financier unique.**

---

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** l'avis de la commission des Finances en date du 25 mars 2025 ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Penchard ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant les inscriptions et les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2024,

BUDGET PRINCIPAL – Exercice 2024						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	0,00	186 272,12		506 303,11		692 575,23
Résultats affectés (compte 1068)		0,00				0,00
Opérations de l'exercice	226 818,37	39 176,37	785 344,75	903 980,00	1 012 163,12	943 156,37
<b>TOTAUX</b>	<b>226 818,37</b>	<b>225 448,49</b>	<b>785 344,75</b>	<b>1 410 283,11</b>	<b>1 012 163,12</b>	<b>1 635 731,60</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-1 369,88</b>			<b>624 938,36</b>		<b>623 568,48</b>
<b>intégration du résultat dissolution EMP FROT</b>		<b>12 050,51</b>		<b>9 373,33</b>		<b>21 423,84</b>
<b>Résultats de clôture</b>		<b>10 680,63</b>		<b>634 311,69</b>		<b>644 992,32</b>
Restes à réaliser	268 769,20	769 508,00			268 769,20	769 508,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>495 587,57</b>	<b>1 007 007,00</b>	<b>785 344,75</b>	<b>1 419 656,44</b>	<b>1 280 932,32</b>	<b>2 426 663,44</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>511 419,43</b>		<b>634 311,69</b>		<b>1 145 731,12</b>

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire ayant quitté la salle

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la Ville de Penchard

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Marc ROUQUETTE

Pour le Maire empêché

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

